

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie valeur.



SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 08/09/2017

à Mme la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale du Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9
s/c de Mmes les Inspectrices et Ms les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Gestion des animations pédagogiques

Madame la Directrice Académique,

Encore une fois cette année nous devons rappeler les textes en matière de formation. Pourtant depuis septembre 2014, vous nous aviez clairement annoncé qu'il n'y aurait plus d'animations ou de parcours obligatoires. Or, il semble que certains IEN continuent à imposer des parcours aux enseignants, notamment en utilisant des verbes injonctifs et des choix de module dans des domaines imposés. La formulation laisse sous entendre une obligation qui n'a pas lieu d'être.

Sur le plan départemental lui-même, la terminologie utilisée est litigieuse. Un encart indique : « *Obligatoire : 9h présentiel 9h distanciel* », ce qui est totalement hors des textes qui préconisent que « *Dix-huit heures sont consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue. Les actions de formation continue doivent représenter au moins 9 heures et être, pour **tout ou partie**, consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.* »

Nous rappelons que seules les 18h de formation sont obligatoires, leur contenu étant laissé au libre choix des collègues. Chaque collègue a la liberté de créer son propre parcours en fonction de ses besoins et de ses envies. Aucune formation ne peut être imposée.

La formation continue étant désormais réduite à sa portion congrue, les animations deviennent le seul espace de "formation" et d'échanges entre collègues, qui ne doivent pas être contraint dans leurs choix.

Le SNUipp-FSU 81 demande à ce qu'un erratum précisant que le choix des modules est totalement libre et indépendant de tout parcours « recommandé », soit envoyé dans toutes les écoles avant la fermeture du serveur afin que chaque collègue puisse s'inscrire aux modules souhaités.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81,

Les co-secrétaires, Bérengère Bascoul et Mathieu Moles